



▼ MÉMOIRE ▲

REMIS À LA MINISTRE
DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS,
MADAME MAÏTÉ BLANCHETTE VÉZINA



PRÉSENTÉ PAR

AFAT 
association forestière
DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE inc.

12 AVRIL 2024

L'AFAT, C'EST

Fondée en 1943, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue fait figure de pionnière en matière d'éducation, de sensibilisation et d'information sur la forêt au Québec. Couvrant l'immense territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, notre Association offre une gamme d'activités des plus variées et possède un centre éducatif et récréotouristique en forêt, le Parc Aventure Joannès. Notre implication dans notre milieu nous a permis d'obtenir une notoriété auprès des différents acteurs des secteurs forestier et socio-économique en région.

L'AFAT c'est quelque 600 membres provenant de tous les milieux, ce qui nous permet d'être le miroir de notre société. Notre conseil d'administration est composé de 15 représentants actifs provenant de divers horizons, incluant la transformation, le monde municipal, l'éducation, pour ne nommer que ceux-là. C'est également 6 employés permanents, 10 employés saisonniers et contractuels et un grand réseau de partenaires et de collaborateurs. L'AFAT, c'est une organisation créée par son milieu et toujours soutenue par celui-ci après plus de 80 ans.

MISSION

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue contribue à valoriser la forêt et son importance dans nos vies par le biais d'activités d'information, d'éducation, de sensibilisation et de concertation dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

NOTRE VISION

Reconnue pour son leadership et son expertise, propulsée par son offre éducative exceptionnelle et par ses réalisations innovantes, l'AFAT partage avec le grand public et les professionnels du milieu sa passion de la forêt.

VALEURS

- Passion dans la transmission des connaissances;
- Ingéniosité dans la création d'opportunités;
- Collaboration dans un désir de s'engager activement;
- Fierté dans le professionnalisme dont nous faisons preuve dans nos réalisations.

102, 7e Rue, Rouyn-Noranda, Québec, J9X 1Z9

Téléphone : 819 762-2369

Sans frais : 1-866-330-2328

info@afat.qc.ca

Par le présent mémoire, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) répond à l'appel de la ministre des Ressources Naturelles et des Forêts (MRNF) du Québec, dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt.

Les recommandations de l'AFAT sont le fruit de rencontres de travail avec nos administrateurs ainsi que d'une consultation avec nos membres. Elles ont été enrichies par les échanges de la table de réflexion qui s'est tenue le 26 mars dernier à Rouyn-Noranda. Elles sont le reflet de préoccupations régionales en matière de foresterie.

Vous pouvez prendre connaissance des recommandations communes en matière de communication et d'éducation forestière dans le mémoire déposé au nom des Associations forestières régionales.



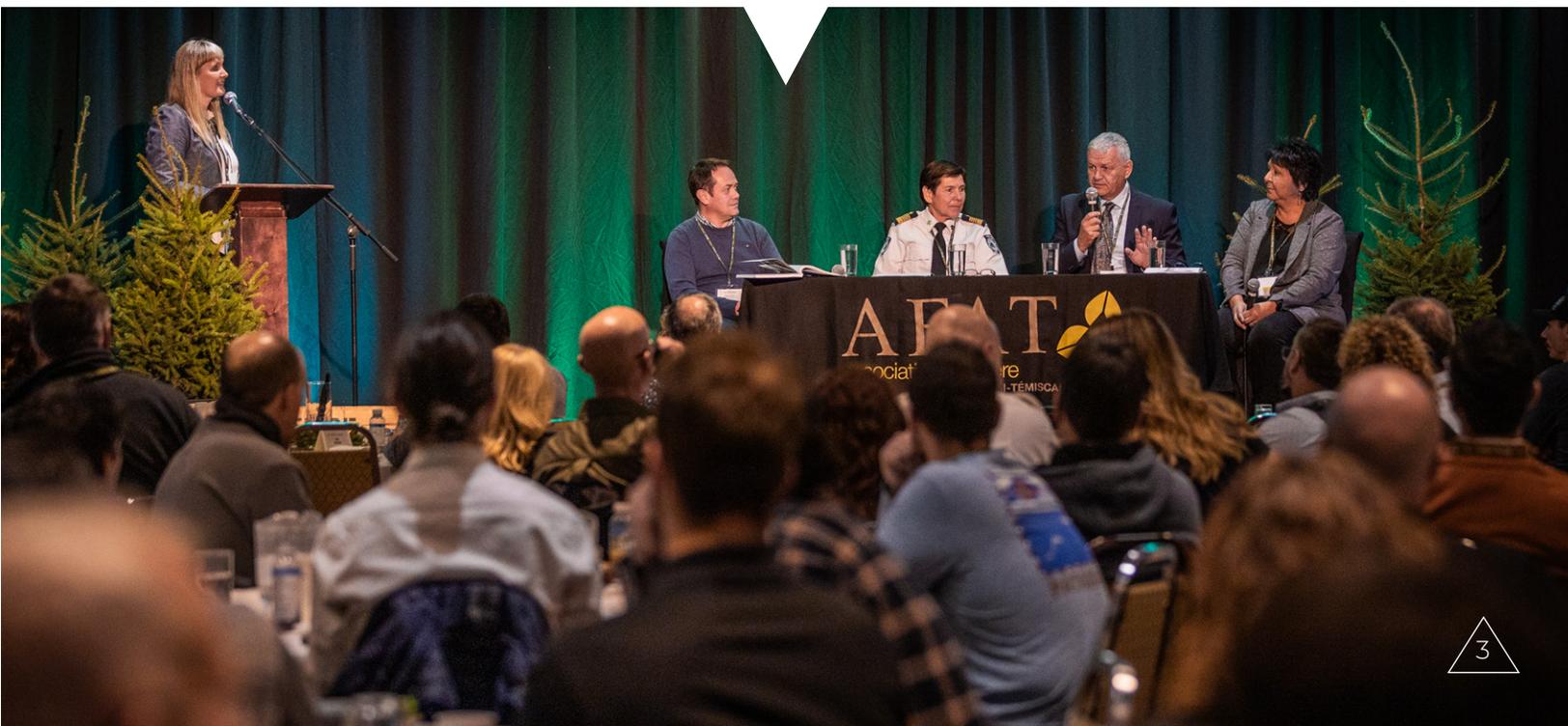


D'entrée de jeu, l'AFAT salue cette initiative, découlant de la recommandation du forestier en chef, et elle est enthousiaste à l'idée de contribuer aux travaux qui suivront. L'AFAT est cependant convaincue que la démarche de réflexion, lancée avec les tables sur invitation, doit être étendue à l'ensemble des acteurs dans toutes les régions du Québec. Pour être véritablement mobilisatrice, et déboucher sur une vision commune telle qu'espérée, la démarche doit être inclusive. Cela permettra de développer des solutions concertées et portées par l'ensemble des acteurs du milieu.

La région de l'Abitibi-Témiscamingue poursuit une longue tradition de concertation des différents acteurs impliqués dans la mise en valeur de nos forêts. Nous croyons que l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue doit continuer de jouer un rôle important dans cette démarche comme elle l'a fait par le passé pour le secteur forestier. Par ses événements, notamment son congrès annuel, l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue cible des sujets d'actualité et réunit tous les acteurs régionaux pour discuter des enjeux en continu. Cela permet de susciter les débats et faire émerger des idées nouvelles en continu. Ces événements seront certainement cruciaux dans l'avenir afin de contribuer ensemble au développement de nos nouvelles aspirations en matière de foresterie.

▷ RECOMMANDATION **01**

- Mobiliser l'ensemble des acteurs régionaux afin de développer une réelle vision commune à l'échelle du territoire.
- Confier aux associations forestières un mandat dans la concertation des acteurs régionaux avec une enveloppe budgétaire associée.





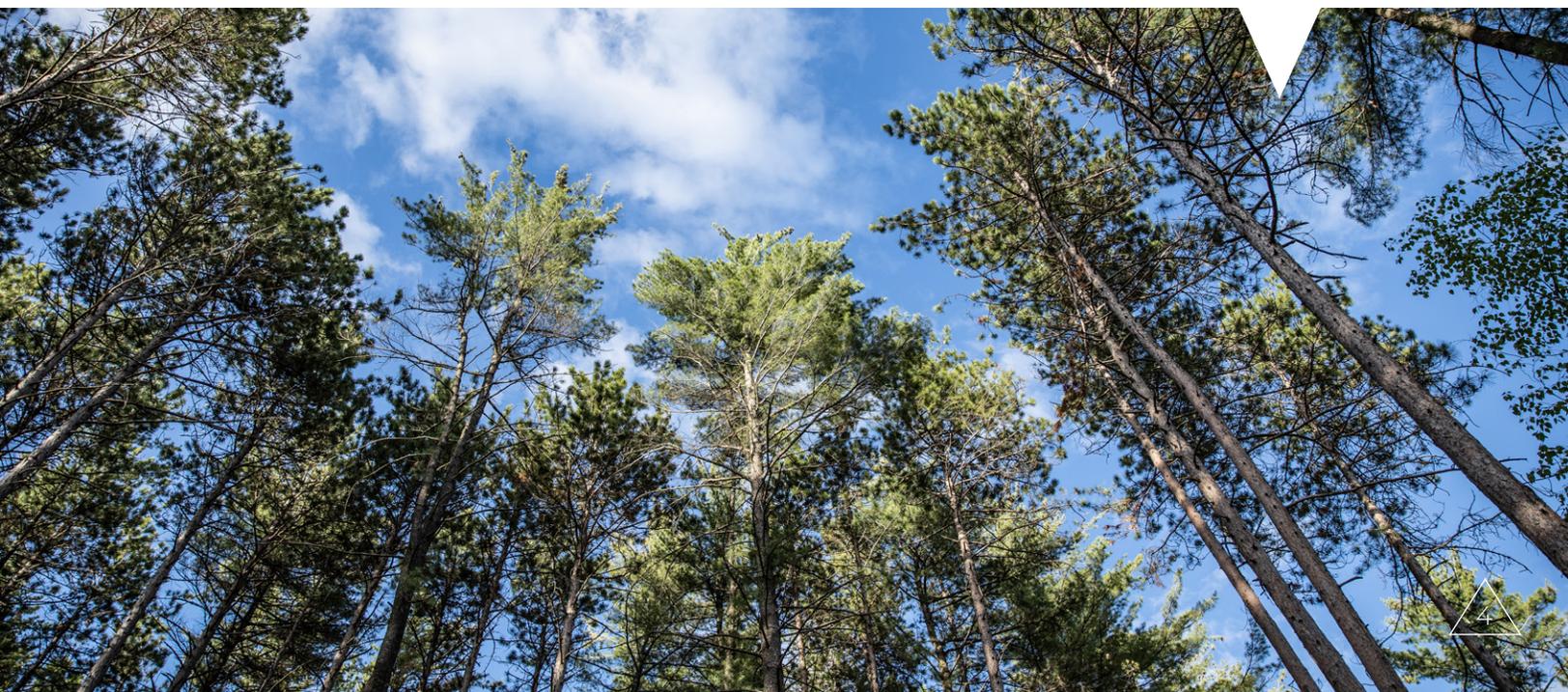
Nous avons la chance de pouvoir compter sur l'Institut de Recherche sur les Forêts à l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, et de nombreuses chaires de recherche associées, qui effectue de la recherche en continu sur les sujets qui nous préoccupent aujourd'hui. Peu importe les décisions que nous prendrons pour la suite des choses, elles devront s'appuyer sur des bases scientifiques solides.

Tous s'entendent pour dire que les prémisses selon lesquelles s'est développé le régime forestier de 2010 ont évolué et nous vivons dans un monde bien différent de celui d'il y a 15 ans ou 20 ans. Le risque lié aux événements extrêmes engendrés par les changements climatiques a augmenté et nous devons adapter notre aménagement forestier à cette nouvelle réalité.

En foresterie, nous devons composer avec le risque que le peuplement qu'on aménage aujourd'hui ne se rendra pas à maturité. Il ne suffit que d'un mégot par temps sec pour anéantir tous les investissements sylvicoles d'un secteur si judicieusement planifiés. Devant ce fait, nous avons deux choix, raccourcir le temps par des révolutions/rotations plus courtes, ou le rallonger par des aménagements forestiers qui diminuent la vulnérabilité des peuplements aux perturbations naturelles. On peut également miser sur de la protection (SOPFIM, SOPFEU) qui vise à en diminuer la fréquence et cela est indissociable d'un réseau de chemins d'accès en bon état. Dans tous les cas, il faudra tenir compte de l'acceptabilité sociale de nos stratégies et respecter notre capacité financière à les mettre en place.

▷ RECOMMANDATION **02**

Mettre en place des mesures socialement et financièrement acceptables et basées sur la science, avec l'objectif de diminuer les risques liés aux changements climatiques ainsi que la vulnérabilité des forêts face aux événements extrêmes.



REVOIR LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La répartition des rôles et responsabilités actuelle pour la planification de l'aménagement forestier est intenable. D'une part, le travail en silo entre le MRNF, les compagnies forestières et REXFORET limite la capacité à réaliser les opérations forestières de façon optimale. Cela mène à des incongruités sur le terrain (notamment dans le déploiement du réseau de chemins). Les professionnels forestiers sont contraints d'assister impuissants à des aberrations sur le terrain et cela nuit grandement à l'image de la profession et l'engouement des jeunes envers celle-ci. Le secteur des travaux sylvicoles non-commerciaux n'y échappe pas et les acteurs rencontrés soulignent la nécessité de réviser le système ainsi que les prescriptions sylvicoles.

D'autre part, on ne peut que constater l'effet néfaste de la vente de bois aux enchères par le BMMB sur la prévisibilité tant pour l'industrie que pour les autres utilisateurs de la forêt. La vente aux enchères a échoué à donner les résultats escomptés par sa mise en place (opportunité d'approvisionnement pour de nouveaux transformateurs, abolition de la taxe par les Américains, établir le juste prix) et n'a fait qu'augmenter le coût de la fibre en plus de créer une compétitivité malsaine entre les différents industriels. À cet effet, une réduction de la part de l'approvisionnement qui passe par le BMMB serait souhaitable.

Divers modèles alternatifs peuvent être envisagés, tels que la création de sociétés d'aménagement ou le transfert de la planification aux industries sous une supervision appropriée. À travers les discussions que nous avons eues avec nos membres, un consensus émerge à l'idée de réintroduire le concept de chef forestier pour chaque territoire. Il est essentiel d'avoir une personne responsable de la planification et de la mise en œuvre de la stratégie sylvicole, ainsi que de la récolte des bois, tout en tenant compte des possibilités forestières et des besoins des autres utilisateurs à chaque étape des opérations.

▷ RECOMMANDATION **03**

Revoir complètement la distribution des rôles et responsabilité et réviser à la baisse la part du BMMB dans les approvisionnements.



À en juger par le grand nombre de reportages négatifs sur l'aménagement des forêts publiques au cours des 5 dernières années, il apparaît évident que le régime actuel n'a pas réussi à démontrer qu'il était assez robuste pour répondre aux défis compris dans la stratégie d'aménagement durable des forêts, notamment en ce qui a trait à la gestion intégrée des ressources (défi 1). Le système actuel capte mal la valeur donnée à un autre usage de la forêt bien que parfois cela amènerait globalement plus de valeur à la société québécoise et serait souhaitable. Il est nécessaire de mettre en place un processus d'évaluation de la valeur créée selon un usage autre que le bois.

Nos méthodes d'analyse des enjeux intégrés aux PAFIT, de gestion des autres usages de la forêt, et de consultation puis d'harmonisation ne nous permettent pas de bien prendre en compte les préoccupations liées aux parties prenantes en lien avec les autres usages de la forêt. Cette gestion inefficace de la gestion intégrée des ressources crée des frustrations chez tous les acteurs.

Puisqu'on les sollicite via les Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) et les consultations publiques, les gens s'attendent à être considérés dans les décisions d'aménagement, mais la réalité est toute autre et leurs préoccupations sont rarement retenues en amont. La marge de manœuvre des aménagistes est très limitée pour leur faire une place sous prétexte que les superficies sont incluses au calcul et qu'on doit absolument les récolter. Si tel est le cas, quel est l'intérêt de consulter?

Le bien-fondé d'une forêt non récoltée dédié à d'autres usages ou encore l'aménagement avec un couvert continu ne sont pas mis de l'avant par l'aménagement actuel alors qu'ils pourraient être la solution à bien des litiges en forêt. En ce sens, il faut planifier à la fois ce que l'on récolte, mais aussi ce que l'on laisse et pourquoi, ou pour qui, on le laisse.

▷ RECOMMANDATION **04**

Créer une marge de manœuvre pour les aménagistes afin de leur permettre de prendre en considération des sites où l'aménagement doit être modulé pour tenir compte d'autres usages de la forêt que le bois.



Avec l'accroissement de la population mondiale, la prise en compte des autres usages de la forêt, les objectifs de conservation, la stratégie Caribou à venir, il y a lieu de produire davantage de volume de bois sur une plus petite superficie pour répondre à la demande croissante. Cela passe inévitablement par l'intensification de l'aménagement forestier et ce concept est mis de l'avant par notre organisation depuis plus de deux décennies.

Pour un développement coordonné et consensuel du territoire public, le forestier en chef, et la commission Coulombe avant lui, ont mentionné l'idée d'un zonage en fonction de l'intensité d'aménagement. Pour mettre en branle une telle démarche, la base de travail devra être le territoire et non une compétence ministérielle individuelle. Les enjeux de conservation, d'utilisations et de mise en valeur doivent être traités en simultané et ceux-ci relèvent de différents ministères d'où l'importance de réunir tous les acteurs dès le départ. Des outils existants tels, le plan régional de développement du territoire public ou le plan d'affectation du territoire publique pourraient être mis à contribution et constituer des véhicules pour ensacher nos aspirations communes de développement pour le territoire. Les schémas d'aménagement des MRC contiennent de bonnes bases également. Il s'agit à priori d'une démarche sociale de développement du territoire et tous les acteurs doivent être impliqués. Cette démarche doit impérativement être réalisée à l'échelle régionale.

Ce concept de zonage semble bien accueilli par la communauté forestière, mais il est très important de prendre en considération qu'il n'a présentement pas l'aval des Premières Nations qui y voient une perte de droits sur le territoire et un frein à leurs activités traditionnelles¹. Bien qu'il y ait de nombreux avantages à établir à l'avance ce qu'on a l'intention de faire sur un territoire donné et si l'on souhaite que cette idée de « zonage » fasse partie de la vision commune, il faudra investir le temps nécessaire pour trouver un terrain d'entente avec les Premières Nations.

Dans tous les cas, il est essentiel d'harmoniser cette démarche avec les autres objectifs, notamment celui de protéger 30 % du territoire d'ici 2030. En effet, l'évolution du dossier de l'intensification a mené au fait que cette protection est devenue une condition indispensable pour obtenir l'acceptabilité sociale à la création de zones d'aménagement intensif.

▷ RECOMMANDATION **05**

En partenariat avec les Premières Nations, mettre en place une démarche pour établir un zonage fonctionnel qui établirait des zones de conservation, des zones de protection, des zones d'aménagement intensif/extensif et des zones dédiées à d'autres utilisations prioritaires que la récolte.



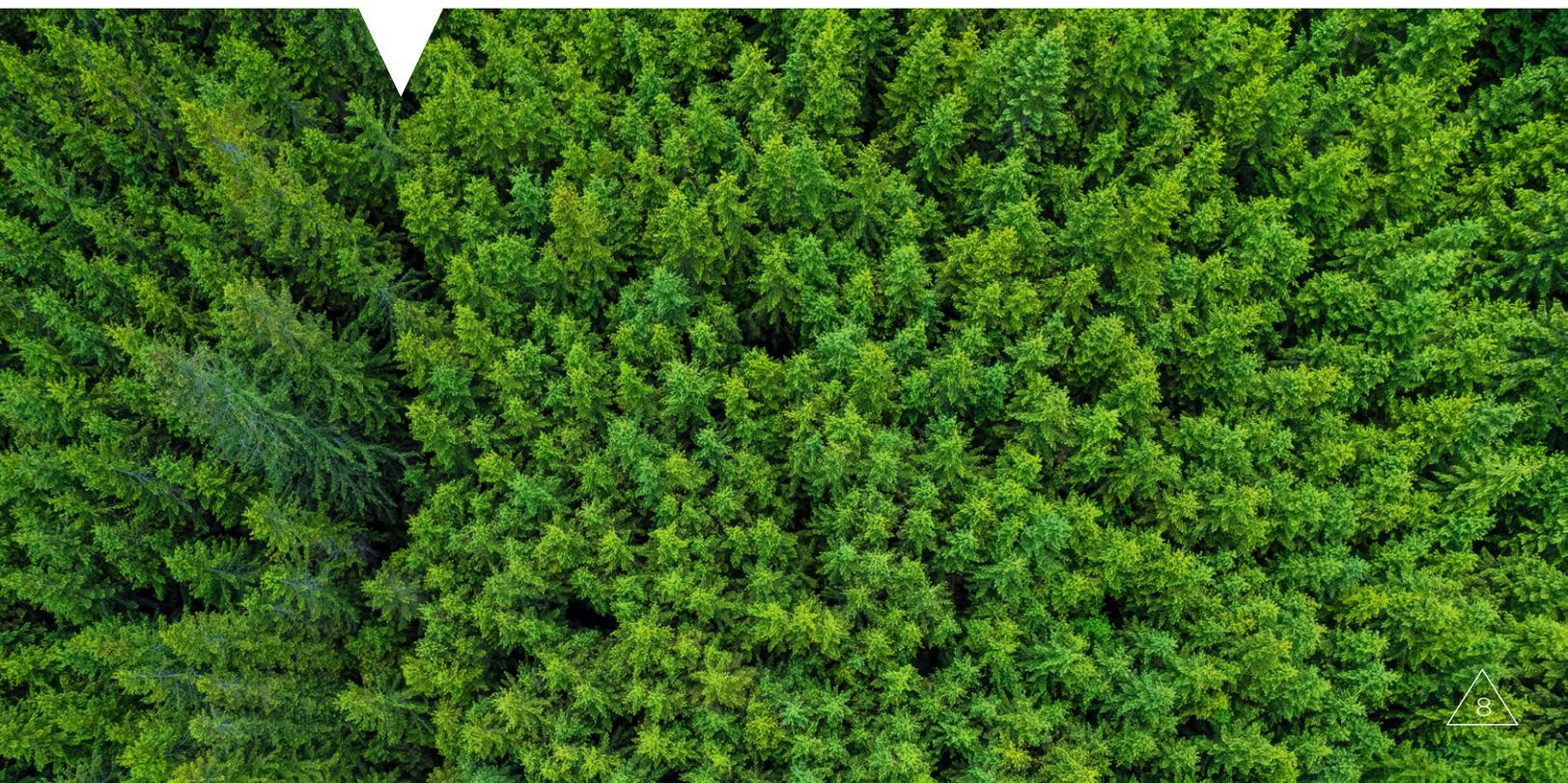
¹ <https://www.lapresse.ca/dialogue/opinions/2024-04-06/tables-de-reflexion-sur-lavenir-de-la-forêt-la-vision-du-forestier-en-chef-ignorer-les-droits-des-premieres-nations.php>

À court terme, il faudra certainement s'adapter aux baisses de possibilités annoncées et faire place à l'innovation et à l'optimisation pour réussir, tout au moins, à maintenir la création de valeur avec le même mètre cube de bois. Mais à moyen terme, on devra faire face aux nouvelles réalités quant à la composition et la productivité des forêts qui suivront les changements climatiques. Les forêts ne seront pas toujours celles que nous avons eu l'habitude de transformer alors des changements sont à prévoir assurément dans notre structure industrielle. Cela ne pourra pas se faire sans un accompagnement de l'industrie et des communautés forestières, des entreprises et des travailleurs forestiers qu'on doit soutenir dans la transition. Il faudra innover et probablement faire plus avec moins.

La fin de l'exploitation des vastes étendues de forêts anciennes, façonnées par des siècles de dynamique naturelle, pour la récolte des grosses épinettes marque un tournant crucial. Désormais, il est primordial de reconnaître l'émergence de nouvelles réalités forestières, caractérisées par des peuplements de conifères plus restreints et plus jeunes, ainsi que par une importance accrue des feuillus. Mettre en lumière cette transition est essentiel pour souligner la nécessité d'une évolution tant environnementale qu'économique du secteur forestier, en tenant également compte du développement des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).

▷ RECOMMANDATION **06**

L'AFAT recommande que des programmes soient mis en place pour accompagner la transformation de l'industrie, la formation des travailleurs et le support aux communautés forestières, le cas échéant.



Le Xe report de la Stratégie Caribou, la lenteur de la création des aires protégées, la faible adhésion à la stratégie de production de bois et à l'établissement des aires d'intensification de la production ligneuse (AIPL), l'harmonisation des usages qui prend de plus en plus d'ampleur avec moins de résultats, sont autant de situations qui exacerbent la méfiance et le cynisme du public.

Pour restaurer la confiance du public et la fierté au sein de notre filière, il est impératif d'adopter un système pragmatique, une communication transparente et d'impliquer tous les acteurs régionaux. Les forêts et le matériau bois ont tous les atouts pour être présentés de manière positive, étant donné l'attachement profond que les gens leur portent.

La communication doit donc être accompagnée d'actions concrètes et significatives, car en rester aux éléments de langage ne fera qu'aggraver le mécontentement à long terme. La mauvaise presse envers les forestiers persiste en raison des problèmes mentionnés. Pour obtenir une adhésion authentique à la foresterie, il est essentiel de parvenir à un véritable compromis social. Actuellement, la gestion forestière publique est largement axée sur la production de bois, au détriment d'autres besoins sociaux, sur lesquels nous avons des engagements concrets au sein de nos politiques (Gestion intégrée, 30% d'aires protégées) mais pour lesquels on voit très peu de résultats sur le terrain. Cette situation alimente également le sentiment de méfiance envers le secteur.

Pour une organisation vouée à l'éducation forestière comme la nôtre, cela rend difficile la réalisation de notre mandat dans un contexte parfois hostile.

▷ RECOMMANDATION **07**

Que le gouvernement révise ses communications en matière d'enjeux forestiers en mettant de l'avant les bénéfices pour la population de mettre en valeur les arbres récoltés, et ceux qui ne le sont pas.



En conclusion, nous aspirons à ce que ces recommandations trouvent écho dans les discussions et les travaux à venir et nous offrons notre disponibilité pour contribuer à toute étape ultérieure de cette démarche.

Ces recommandations émanent des consensus des acteurs consultés, mettant en lumière l'importance de réexaminer non seulement les moyens, mais aussi les objectifs, notamment en ce qui a trait aux autres utilisations du territoire qui peuvent elles aussi apporter des retombées économiques et des bénéfices pour nos communautés régionales. Nous croyons fermement en l'importance d'adopter une vision forestière commune et ambitieuse; une vision qui fera non seulement la fierté des acteurs du milieu, mais aussi celle de l'ensemble du peuple québécois.

Nous soulignons également le rôle crucial de concertation de l'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue dans ce processus, en accord avec sa mission visant à valoriser la forêt et son importance dans nos vies par le biais d'activités d'information, d'éducation, de sensibilisation et de concertation dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec.

Marie-Eve Sigouin ing.f. M.Sc.
Présidente du conseil d'administration

